



Le médecin de l'affaire Mélanie Cailliau en appel

n.c.

Mercredi 16 avril 2008

Le médecin généraliste qui a été condamné le 2 avril dernier pour homicide involontaire sur une patiente, à qui il avait déconseillé de se rendre aux urgences, va faire appel de sa condamnation, a indiqué la RTBF dans son journal télévisé de la mi-journée. Le docteur D. avait été condamné pour son intervention auprès de Mélanie Cailliau. Consulté par cette femme de 22 ans en mai 2004, il avait diagnostiqué une grosse fatigue et avait déconseillé à sa patiente de se rendre aux urgences. Mélanie Cailliau décédera la nuit suivante d'une myocardite aiguë. Le médecin avait écopé d'un an de prison avec sursis.